

# Les axes forts du Contrat de ville au profit des quartiers

Assurer la tranquillité publique, favoriser des actions en faveur de la jeunesse, accompagner les habitants vers l'emploi et améliorer le cadre de vie, telles sont les priorités du document signé hier.

Si le Contrat de ville concerne les deux quartiers classés prioritaires au titre de la politique de la Ville (QPV) – le centre ancien et le quartier Berthe – c'est le second qui a, hier, mobilisé toute l'attention des partenaires institutionnels impliqués dans ce dispositif (la Ville, le Département, la Métropole et l'État).

Après un passage au collège Wallon, ils ont visité le dojo solidaire aménagé l'an dernier, puis se sont rendus à la tour de l'Abricotier 3 pour faire le point sur le projet de réhabilitation de ce bâtiment. Ils ont également pris connaissance du projet d'éco-concertation destiné à aménager les espaces publics délaissés sur l'axe nord du quartier. Enfin, c'est au centre culturel Tisot qu'a été signé le document contractuel courant sur la période 2024-2030.

## Un « bouclier » républicain

« La signature de ce contrat, a déclaré la maire Nathalie Bicaïs, est un moment important qui témoigne de notre engagement collectif en faveur du développement de la ville et du bien-être de ses habitants. Depuis 2015 et la signature du précédent Contrat de ville, les actions menées ont formé un bouclier républicain, comme on a pu le voir lors des émeutes de 2023 : alors que la tension est montée dans les quartiers populaires de France, les QPV seynois sont restés tranquilles. C'est le fruit de la confiance établie avec les habitants ; c'est le résultat d'un dialogue ouvert qui a permis d'apaiser la situation et de maintenir l'équilibre social. »  
« Ce dialogue toujours maintenu, a ajouté la première magistrate, a permis aussi d'élaborer une feuille de route adaptée avec, comme



Avant de signer le nouveau Contrat de ville, la maire Nathalie Bicaïs, le président du Département Jean-Louis Masson, le préfet Philippe Mahé et les représentants des partenaires impliqués dans le dispositif ont effectué un tour du quartier durant près d'une heure. (Photos Frank Muller)

boussole, le mieux-vivre. Et une priorité première : le maintien de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance. »

## Le retour du Département

« Le nouveau contrat, symbole de la concertation entre tous les acteurs et du partenariat avec l'État, permettra aussi, a conclu Nathalie Bicaïs, de développer des parcours éducatifs de qualité pour accompagner les jeunes des QPV vers la réussite plutôt que vers la marginalisation. »  
Dans la foulée, Jean-Louis Masson, président du Conseil départemen-

tal, a salué l'importance de la venue du préfet dans les quartiers. Quant au contrat de ville, a-t-il enchaîné, « certains se demandent à quoi il sert alors que des difficultés persistent. Eh bien nous faisons le choix d'être proactifs, d'apporter des réponses plus opérationnelles, plus pertinentes, en association avec les acteurs de terrain ».

Le Département, « qui n'était plus signataire de ce document depuis longtemps, a rappelé Jean-Louis Masson, revient donc dans le dispositif et apporte sa force de frappe. Par l'accompagnement scolaire et un plan de réussite éducative pour

l'acquisition des connaissances et de la citoyenneté ; par l'accompagnement de ceux qui sont au RSA et en recherche d'emploi. Mais aussi par des actions culturelles et sportives au profit de la jeunesse et en matière d'inclusion. Bref, par des engagements au plus près des attentes. Et si on s'engage tous ensemble, on sera meilleurs, et la vie dans les quartiers sera meilleure ».

## « Répondre aux spécificités locales »

Le préfet Philippe Mahé a tenu, lui, à souligner « le soutien massif de l'État, qui a décidé de maintenir les

crédits affectés aux QPV ». Le nouveau contrat, poursuit le représentant de l'État, comprend « quatre thématiques fortes pour répondre aux spécificités locales. En premier lieu, la sécurité, avec le renforcement de la coordination entre police nationale et police municipale – car il faut qu'on soit encore plus efficace (dans la lutte contre les stupéfiants, les squats, l'irrespect de manière générale) – et que le bleu soit visible dans les quartiers ».

Deuxième priorité mise en avant : « L'émancipation, c'est-à-dire faire en sorte que les jeunes des QPV deviennent des citoyens, des travailleurs, et demain, des parents. C'est d'ailleurs le travail fait avec le Département dont les compétences se déploient dans ces territoires. »

## Accompagner les demandeurs d'emploi

Troisième priorité : « l'insertion et l'emploi ». Et le préfet de saluer la réussite du dispositif Cité de l'emploi mis en œuvre depuis 2021 à La Seyne, seule ville du Var à avoir cette labellisation accordée par l'État et dont ont bénéficié plus de 1 100 personnes à ce jour. Philippe Mahé estime au passage que « les entreprises doivent s'engager davantage encore dans les QPV ».

Enfin, la quatrième priorité retenue est le cadre de vie. Entre autres, le représentant de l'État cite le travail entrepris pour la rénovation de logements afin de lutter contre la vacance. Et d'estimer qu'il faut « accélérer encore notre capacité collective à remettre un maximum de logements sur le marché dans ces quartiers. C'est un engagement que nous prenons ». Et globalement, a-t-il conclu, « c'est l'intérêt général qui nous guide au travers de ce Contrat de ville ».

M. G.



Les acteurs engagés dans le dispositif ont, entre autres, visité le dojo solidaire aménagé l'an dernier.

## La Cité éducative reconduite

En parallèle du renouvellement du Contrat de ville, le préfet du Var, la maire de La Seyne, le directeur de la Caisse d'allocations familiales du Var et le directeur départemental des services de l'Éducation nationale ont validé, hier, la reconduction, pour trois ans, de la convention de la Cité éducative de La Seyne. Financé par l'État au profit des quartiers prioritaires de la ville, ce dispositif a pour objectif de mobiliser les acteurs de la communauté éducative afin d'améliorer les conditions d'éducation dans les QPV en vue de favoriser la réussite des jeunes. Il concerne trois collèges (Wallon, Curie et Éluard), un lycée (Beaussier), cinq écoles

élémentaires et cinq écoles maternelles, et a bénéficié à plus de 4 500 jeunes depuis sa mise en place.

Kemira Bartoloméo, principale du collège Wallon, établissement chef de file de la Cité éducative, a d'ailleurs dressé « un bilan très positif » de ce dispositif.

Il a en effet permis de mener de nombreux projets, comme la lutte contre le décrochage scolaire, un travail sur des parcours d'insertion, le soutien à l'apprentissage de la lecture, la création de livres pour développer l'expression écrite, la mise en place d'une web-radio, ou encore des projets sur la biodiversité et autour du patrimoine local.

« Le dispositif a fait ses preuves et permis de développer des actions novatrices », a souligné Nathalie Bicaïs, précisant que « le maître-mot, c'est l'adaptation à nos publics ». Le préfet Philippe Mahé a, lui aussi, salué « le travail mené ainsi que l'évaluation qui en est faite », tout en se félicitant de l'entrée de la CAF dans le dispositif. Les partenaires s'accordent toutefois sur des « axes d'amélioration » à mettre en œuvre. Notamment : « favoriser une meilleure adhésion des familles, proposer des actions au public avant l'âge de trois ans, repérer précocement le décrochage scolaire dès la 6<sup>e</sup> et développer davantage d'actions pour les 16-25 ans ».

M. G.